

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE MORMAL**

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>		
<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
69	52	55
<b><u>DATE DE LA CONVOCATION</u></b> 30/01/2025		
<b><u>DATE D’AFFICHAGE</u></b> <b>12 FEV. 2025</b>		
<b><u>DEPOT EN PREFECTURE</u></b> <b>12 FEV. 2025</b>		
<p><b><u>Objet</u> :Création d’une zone d’activités de grande capacité et appel à projet « demande de classement au titre de projet d’envergure régionale dans le cadre du SRADDET Hauts-de-France » : sollicitation de l’inscription des projets de la Sambre-Avesnois et engagement à inscrire ces projets dans le SCoT</b></p>		

**SEANCE DU 5 FEVRIER 2025**

L’an deux mil vingt-cinq, le 5 février, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du Pays de Mormal s’est réuni en session ordinaire, au carré des saveurs à Maroilles, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Mazingue.

**Etaient présent(e)s** : M.Philippe EUSTACHE, Mme Francine CAUCHETEUX, M.René QUINZIN, Mme Chantal SCHWARTZ, Mme Danièle DRUESNES, M.Philippe SARRAUTE, M.André DUCARNE, M.Bertrand FLAMENT, M.Jean-Marie COUSIN, Mme Laëtitia LEMOINE, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M.Gautier MEAUSOONE, M.Benoit GUIOST, Mme Carine FREHAUT, Mme Sabine KOLASA, M. Alain GERARD, M.Nicolas RUTER, M.Yves LIENARD, M.Anthony VIENNE, M.Yohann LECERF, Mme Catherine HENNEBERT, M.François ERLEM, Mme Françoise DUPUIITS, M.Francis DUPIRE, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M.Frédéric DEVILLERS, M.Amar GOUGA Mme Martine LECLERCQ, M.Freddy DOLPHIN, Mme Marie-Camel POTIEZ, M.Jean-Noël BRICHANT, M.Dominique QUINZIN, M.Frédéric ROMAIN, Mme Valérie COCHEZ, M.Jean-Pierre MAZINGUE, Mme Roxane GHYS, M.François LERNOULD, M.David BEAUMONT, M.Jean-Baptiste GUIOT, Mme Anita LEFEVRE, M.Claude BLOMME, , M.Patrick PIANA, M.Thierry SOSZYNSKI Mme Chantal JACMAIN, Mme Zahra GHEZZOU, M.André FREHAUT, M.Olivier YZANIC, M.Bernard BEAUFORT, M.Romain MAGY

**Etaient excusé(es)** : M.Henry-Louis BOURGOIS, M.Guillaume LESOURD, M.Dominique FONTAINE, Mme Delphine PERTUZON, Mme Nathalie VINCENT, M.Denis LEFEBVRE, , Mme Alexandra LERCH, M.Frédéric CARRE, M.Luc BERTAUX, M.Jean-Philippe MICHEL, M.François RONCHIN ; M.Jean-Louis BAUDEZ, M.Jean-Pierre NOEL, M.Eric HIROUX

**Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s** : M.Christophe LEGROUX, M.Georges BROXER, M.Jean-Claude BONNIN, M.Vincent DUSSART, Mme Catherine MOREL

**Etaient excusé(e)s avant donné procuration** : Mme Marie DUBOIS, M.Stéphane LATOUCHE, M.Alain MICHAUX,

## **Délibération n°21-2025**

**Objet : Création d'une zone d'activités de grande capacité et appel à projet « demande de classement au titre de projet d'envergure régionale dans le cadre du SRADDET Hauts-de-France » : sollicitation de l'inscription des projets de la Sambre-Avesnois et engagement à inscrire ces projets dans le SCoT**

Mes chers collègues,

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

En date du 21/10/2024, le Conseil Régional des Hauts-de-France a adopté le projet modifié de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires des Hauts de France (SRADDET). Cette modification était nécessaire pour répondre aux exigences de sobriété foncière imposées par la loi Climat et Résilience.

Le SCoT Sambre-Avesnois se voit attribuer, dans ce cadre, un objectif ambitieux de réduction de 69,8% de sa consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) sur 2021-2031, par rapport à la décennie 2011-2021. Sur la période 2021-2031, le compte foncier mobilisable pour le territoire s'élève à 210 hectares.

La révision du SCoT en cours devra intégrer cet objectif de réduction et en définir la répartition au niveau de chaque EPCI.

Plusieurs projets structurants ont un impact majeur sur la consommation d'ENAF du territoire et risquent de grever significativement le compte foncier. Si la RN2 est reconnue comme un Projet d'Envergure Nationale ou Européenne et que sa consommation d'espaces n'est donc pas imputée à notre compte foncier, ce n'est pas le cas d'autres projets d'envergure impactant notre arrondissement.

Pour information, le contournement de Maubeuge (environ 80 ha), la Salmagne (environ 80 ha) et les Zones d'Activités Economiques d'envergure portées par la CCPM, la 3CA, la CCSA (50 ha) représentent ensemble environ 210 hectares de consommation d'espaces, soit la totalité du compte foncier alloué pour 2021-2031.

Il apparaît donc crucial que le territoire se mobilise pour faire reconnaître ces projets comme des projets d'envergure, qu'elle soit nationale ou régionale et ainsi pouvoir permettre la réalisation des projets d'habitat, de développement économique ou d'équipements nécessaires et vitaux pour l'arrondissement.

Le SRADDET modifié comporte en annexe les modalités de réponses à l'Appel à projet lancé par la Région pour pouvoir faire remonter des Projets d'Envergure Régionale (PER) potentiels (cahier des charges, attendu du dossier, critères d'appréciation).

Les informations demandées et l'argumentaire développé via cet appel à projet permettent à la Région de mobiliser l'enveloppe régionale de manière équitable et stratégique sur l'ensemble de la période 2021-2031 au bénéfice des territoires.

1 335 hectares seront attribués par cet appel à projet régional sur la période 2021-2031 sur le territoire régional. Il n'y a pas de liste préétablie, ni de répartition par territoire. Cette enveloppe est destinée aux territoires, elle n'est pas affectée à des projets de la Région ou de l'Etat.

Seules les structures porteuses de SCOT peuvent porter la réponse à l'Appel à projet et candidater sur la plateforme [aides.hautsdefrance.fr](https://aides.hautsdefrance.fr)

Dans le cadre de sa compétence développement économique, soucieuse de répondre au mieux à la demande d'implantation d'entreprises sur son territoire qui sont entre autres source de création de richesses et d'emplois, la communauté de communes du Pays de Mormal a lancé en septembre 2024 une étude pilotée par l'Agence de Développement et d'Urbanisme Sambre Avesnois Thierache sur la recherche de sites potentiels pour l'accueil d'une zone d'activités de grande capacité.

Une note de synthèse transmise en pièce jointe précise le contexte, les éléments pris en compte, les discussions menées ainsi que les pistes de réflexion dégagées.

A ce jour, les différents échanges ont confirmé :

- La nécessité pour le territoire de cibler une zone d'environ 25 hectares pour l'accueil d'entreprises
- Le positionnement stratégique de celle-ci le long de la RD 649
- L'importance de la concertation avec la profession agricole dans la recherche du site et pour répondre à l'appel a projet PER

Pour information, suite au travail mené avec les représentants agricoles en avant une opportunité sur la commune de Bavay dans le cadre d'une cessation d'activité agricole avec des parcelles idéalement situées en bordure de RD 649.

En conséquence, suite à cette étude, dans l'objectif de répondre à l'appel à projet PER, il est proposé à l'assemblée :

Au titre de la compétence de la communauté de communes en matière d'urbanisme :

- **D'autoriser le Syndicat Mixte du SCOT à présenter le projet de la zone d'activité de grande capacité du Pays de Mormal dans le cadre de l'appel à projets « Projets d'Envergure Régionale » de la Région ;**
- **De s'engager à inscrire le projet dans son PLUI dans des délais permettant l'engagement des travaux avant le 31/12/2030.**

Au titre de la compétence développement économique :

- **De s'engager à accueillir le projet de la zone d'activité de grande capacité qui contribue à la réindustrialisation ou à la décarbonation ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce dossier.**

**AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire par,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
46		9

**Décide :**

- **D'autoriser le Syndicat Mixte du SCOT à présenter le projet de la zone d'activité de grande capacité du Pays de Mormal dans le cadre de l'appel à projets « Projets d'Envergure Régionale » de la Région ;**
- **De s'engager à inscrire le projet dans son PLUI dans des délais permettant l'engagement des travaux avant le 31/12/2030.**
- **De s'engager à accueillir le projet de la zone d'activité de grande capacité qui contribue à la réindustrialisation ou à la décarbonation ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce dossier.**

Fait et délibéré le 5 février 2025

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le : **12 FEV. 2025**
- De la publication le : **12 FEV. 2025**

Le président  
Jean-Pierre MAZINGUE

le secrétaire  
François ERLEM



Envoyé en préfecture le 12/02/2025

Reçu en préfecture le 12/02/2025

Publié le



ID : 059-200043321-20250212-21\_2025DEL-DE